

Vous vous interrogez sur une évolution professionnelle à donner à votre carrière en devenant personnel de direction dans le 2nd degré...

Vous envisagez de devenir personnel de direction dans le 2nd degré...

Vous souhaitez vous inscrire au Concours « CRPD » 2026 ...

Nous vous proposons une réunion d'information par visio

Mercredi 18 juin 2025 à 15H

Lien par Visio-Agents

Aucune application à installer au préalable – Connexion par votre navigateur internet

<https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/invite/339217/creator/4679/hash/44149e4bb2b6d7c49c0521db38731c84480c662e>

Il n'est pas nécessaire de s'inscrire au préalable. La participation à cette réunion d'information n'est pas un engagement.

Nous répondrons à toutes vos interrogations :

- ① Le métier de chef d'établissement ? Le quotidien d'un chef d'établissement ?
- ② Les modalités du concours ? La formation académique pour se préparer au concours ?
- ③ Une année type d'un PERDIR stagiaire ?
- ④ Les voies d'accès pour devenir personnels de direction ? Les modalités d'affectation post concours ?
- ⑤ Intégrer le corps des PERDIR, quel impact sur ma carrière, mes revenus ?

Pour celles et ceux qui souhaiteront s'engager dès la prochaine session, une seconde réunion déclinée par département, se tiendra fin juin-début juillet pour démarrer la formation académique de préparation au Concours de Recrutement des Personnels de Direction session 2026.